



EGUZKILORE

(Flor protectora contra las fuerzas negativas)

Cuaderno del Instituto Vasco de Criminología.
San Sebastián, N.º 2 Extraordinario. Octubre 1989.

II Jornadas Penitenciarias Vasco-Navarras

• Enrique Múgica Herzog. "Conferencia de Apertura"	13
• Alfonso Aya Onsalo. "La defensa jurídica del interno en centro penitenciario"	19
• J. Antonio García Andrade. "Existen alternativas a la prisión"	29
• Santiago Mir Puig. "¿Qué queda en pie de la resocialización?"	35
• Heriberto Asencio Cantisan. "El sistema de sanciones en la Legislación penitenciaria"	43
• J. L. de la Cuesta Arzamendi. "La relación régimen penitenciario - resocialización"	59
• Luis Garrido Guzmán. "Los permisos de salida en el ordenamiento penitenciario"	65
• Lorenzo Morillas Cueva. "Algunas precisiones sobre el régimen penitenciario"	79
• Francisco Bueno Arús. "¿Tratamiento?"	89
• Borja Mapelli Caffarena. "La crisis de nuestro modelo legal de tratamiento penitenciario"	99
• Elena Pérez Fernández. "Intervención en los centros penitenciarios de Catalunya"	113
• Robert Cario. "Femmes et prison"	127
• Reynald Ottenhof. "Les femmes et la prison"	141
• "Acto de entrega del Libro Homenaje al Prof. Beristain"	145
• Antonio Beristain. "Aportación de los Institutos de Criminología a las Instituciones penitenciarias"	161
• Francisco Muñoz Conde. "La prisión en el estado social y democrático de derecho"	165
• Enrique Ruiz Vadillo. "Estado actual de la Justicia penal (Su necesaria y urgente reforma)"	173
• José Ignacio García Ramos. "Coordinación penitenciaria"	185
• Günter Blau. "Las competencias penitenciarias de los estados de la R. F. Alemana"	189
• Joaquín Giménez García. "Coordinación penitenciaria"	199
• J. J. Hernández Moreno. "La Coordinación entre las administraciones penitenciarias"	205
• Tony Peters. "Internamiento en prisión en Europa: Datos y comentarios a partir del ejemplo de la política penal y penitenciaria belga"	211
• Tony Peters. "Justicia penal y bienestar social en Bélgica"	221
• I. Murua, J. Ramón Guevara, T. Peters. "Acto solemne de clausura"	235
• A. Maeso Ventureira. "II. Eusko - Nafar Presondegi Ihardunaldiak"	243
• Christian Debuyst. "Perspectives cliniques en criminologie. Le choix d'une orientation"	251
• Luz Muñoz González. "La criminología radical, la nueva y la crítica"	267
• Andrzej Wasek. "Die Strafrechtsreform in Polen"	283

PERSPECTIVES CLINIQUES EN CRIMINOLOGIE LE CHOIX D'UNE ORIENTATION

Christian DEBUYST

*Professeur à l'Université catholique
Louvain (Belgique)*

L'objectif de cette contribution est de voir de quelle manière et à travers quelles démarches une conception de la criminologie que nous serions amenés à soutenir, s'est constituée; de voir également le type de problématique qui apparaît aux moments où certaines orientations sont prises, et par le fait même, de comprendre ou de mieux comprendre les raisons d'être de ces prises d'orientation.

Cela veut donc dire que, dans cette contribution, je me réfère à une histoire qui sans doute fut la mienne, mais à laquelle on pourrait donner une portée théorique plus large qu'il est possible de discuter en tant que telle. Ce me paraît être la meilleure manière d'établir avec le P. Beristain un dialogue qui, tout naturellement, pourra s'inscrire dans les préoccupations qui sont les nôtres. C'est-à-dire des préoccupations qui touchent à la fois à la criminologie, à l'épistémologie et à l'éthique. A travers ce cheminement, nous pourrons voir progressivement comment une notion comme celle d'acteur social (le délinquant comme acteur social) tend à s'imposer et à progressivement prendre sens.

Cette contribution sera divisée en deux parties qui nous réfèrent à deux milieux de travail que j'ai connu et qui ont leur importance dans la manière même de poser les problèmes. La première concerne l'opposition entre une perspective phénoménologique qui s'est imposée dans les premiers travaux et qui repose sur la prise en compte du point de vue présenté par le délinquant et, d'autre part, une

perspective causale axée sur une explication ayant recours à la notion de facteur. Ce qui apparaît, en fin de compte, est le caractère ambigu d'un tel débat et la nécessité d'introduire une notion telle que celle d'acteur social.

Dans la deuxième partie, dont le point de départ réside dans les travaux sur les comportements de fugue et de vol dans le cadre de la délinquance juvénile (1970-1975), ce qui apparaît et ce qui s'affirmera dans la suite, est une opposition entre une criminologie axée sur la notion de processus et une autre, qui caractérise un courant actuel, où l'accent est mis sur les différences entre sujets. Cette opposition peut présenter un aspect artificiel, mais il n'empêche qu'elle recouvre deux manières d'aborder le problème dont les conséquences ne sont pas négligeables.

Ainsi décrites, ces parties ne portent sans doute que sur deux aspects auxquels il faudrait en ajouter d'autres; mais elles nous paraissent constituer un point de départ qui en soi est déjà suffisant. Nous ne pourrions de toute manière les traiter qu'en termes généraux.

1. Perspective phénoménologique/perspective causaliste. La notion d'acteur social comme dépassement d'un débat ambigu.

Le premier milieu de travail fut la prison centrale de Louvain (1950-1961) où, dans la ligne du Dr. De Greeff qui y fut médecin anthropologue, la perspective prise dans le cadre de l'observation des détenus, condamnés généralement à de lourdes peines, était une perspective essentiellement phénoménologique. Sous ce terme, qu'il importerait sans doute d'approfondir, il s'agissait d'atteindre le point de vue que manifestait le détenu à propos de son acte, le système d'explication et de justification qui permettait de lui donner sens, ainsi que d'une manière plus large ses conceptions de vie.

Une telle option a caractérisé l'essentiel de la démarche et il paraît important de le rappeler¹. On peut dire qu'une perspective de ce genre est en opposition (ou du moins prend à l'égard de cette attitude une distance) avec une attitude dominée par la prise en compte des facteurs et par la recherche d'une éventuelle relation causale qui serait explicative de la délinquance. Elle vise au contraire à voir dans quelle mesure l'acte devient compréhensible dans l'optique du sujet et s'inscrit dans la logique propre à cette optique.

1.a. Le discours du détenu et sa disqualification au nom du diagnostic.

Cette première indication n'est cependant pas sans soulever des difficultés. Celle qui nous paraît la plus importante est de reconnaître que le discours du détenu et l'attention qui y est portée, n'a de sens que dans le cadre à l'intérieur duquel il prend

1.- Voir à ce point de vue, C. DEBUYST, *Criminels et valeurs vécues*, Paris-Louvain, Nauwelaerts, 1960.

place, c'est-à-dire la prison, qu'il participe à la stratégie qui y a cours, et en plus, que pour le clinicien, ce discours est inséparable de l'interprétation qu'il en fait et de la portée qu'il lui donne. Ainsi, le jeu des facteurs ou une interprétation faite à partir d'eux pourrait se réimposer en nous amenant à ne considérer ce que dit le détenu que comme la manifestation ou comme l'expression de ces facteurs. On pourrait affirmer: "un paranoïaque a un discours de paranoïaque" et c'est justement ce type d'interprétation qui donne sens à ce qui est dit; tout comme un délinquant typique aurait un discours de délinquant typique, que les termes mêmes de son discours permettraient de le définir comme tel, disqualifiant de même coup tout autre sens qui pourrait être donné à ce discours. La clinique serait justement la manière de reconnaître, à travers ce qui est dit, les signes et les indices permettant de poser un tel diagnostic².

La question n'est donc pas simple et soulève dès l'abord la difficulté qu'il y a de tenir simultanément compte de ce qui est sous-jacent à la compréhension du texte (diagnostic possible, éléments biographiques, position sociale, etc.), et d'autre part ce qui est dit par l'interlocuteur dans le sens où il l'entend, c'est-à-dire dans un sens qui traduit ce qu'il vit dans la situation présente et qu'il cherche à exprimer. En d'autres termes, apparaît toujours le danger d'une disqualification de ce qui est dit au nom d'un diagnostic ou d'une vue établie *a priori* qui imposerait une grille de lecture qui serait à la fois compréhensive et réductrice.

C'est en cela que le terme de "perspective phénoménologique" est ambigu. Il peut être utilisé pour traduire la manière propre de raisonner et de penser que l'on dit être typique de telle ou telle catégorie de sujets, essentiellement pour y trouver une justification à un diagnostic que l'on pose et dans lequel on enferme ces sujets, et non plus comme référence au vécu présent et passé qui donne à cette "manière propre" une justification qu'il importerait de reconnaître. L'ouvrage de Yochelson et Samenov³ nous paraît être caractéristique d'une pareille utilisation de la phénoménologie. Une telle manière constitue en effet une forme de disqualification de ce que dit le sujet qui n'apparaît plus que comme porteur d'une "manière fautive de penser" qui justifie une intervention, et non plus comme un interlocuteur. Comment dans ce cas lui redonner un statut d'interlocuteur? C'est ici qu'il nous paraît essentiel de faire jouer à côté de cette notion de "monde propre" celle d'"acteur social"; celle-ci nous réfère à un sujet qui sans doute a un point de vue, mais qui en plus est un interlocuteur dont le point de vue doit être pris en compte comme exprimant une réalité liée en partie à la position qu'il occupe dans une relation à la fois interindividuelle et sociétale et qui, dans ce cas, est indiscutablement une relation difficile. C'est à ce niveau plus complexe que le problème se pose.

2.- Cette question a déjà été abordée dans Ch. DEBUYST. "Les conceptions criminologiques de la culpabilité". *Annales de l'Université des sciences sociales de Toulouse*. Tome XXIV, fasc. 1 et 2, 1976, pp. 151-172.

3.- S. YOCHELSON et S.E. SAMENOV, *The criminal personality*, New - York, Jason Arinson, Vol. 1, 1976, Vol. 2, 1977.

1.b. Le sentiment d'injustice subie et le sens qu'il prend.

Nous pourrions prendre un exemple qui traduit fort bien cette ambiguïté: la discussion que l'on pourrait avoir à propos du sentiment d'injustice subie, tel qu'il fut décrit par E. De Greeff⁴ et que l'on retrouve fréquemment chez les délinquants récidivistes, c'est-à-dire, une attitude de revendication et une hypersensibilité à toute injustice. On pourrait dire que, pour des raisons multiples, il existe chez ces sujets une sensibilité particulière (disons anormale) à toute frustration (ou un seuil de tolérance à la frustration qui serait très bas), de sorte que pratiquement ceux-ci ne voient le réel qu'à travers les injustices dont ils ont été victimes. Cette perspective correspond à une réalité clinique dont il faudrait néanmoins revérifier l'importance. Le danger est de disqualifier tout discours de ces sujets à partir de cette interprétation que l'on peut considérer comme clôturante, cette insensibilité aux injustices qui définit leurs discours n'apparaissant plus que comme trait de personnalité. Ceci pose problème et le posait déjà à E. De Greeff. Car si d'une part, il importe de ne pas être naïf et de ne pas prendre à la lettre ce qui est dit, c'est-à-dire d'en prévoir une inclusion possible dans une forme tantôt de "pathologie sociale", tantôt de stratégie poursuivie, il importe de la même manière de se poser les questions qui s'imposent: s'il existe éventuellement une sensibilité anormale à toute frustration, pourquoi en est-il ainsi? par rapport à quelle histoire vécue? Plus précisément par rapport à quels faits qui peuvent fort bien se référer à une réalité actuelle, d'autant plus qu'être en prison constitue une expérience de vie suffisamment anormale pour ne pas produire des réactions difficilement évitables?

Adopter une pareille perspective nous permet de poser plus correctement le rôle du psychologue, du psychiatre ou du criminologue dans un cadre pénitentiaire ou judiciaire, comme il nous permet aussi de mieux préciser ce qu'est le travail clinique. M. Colin⁵ fait allusion à un double danger: d'une part, celui pour le sujet détenu de s'emmurer dans une élaboration paranoïde ou dans d'autres mécanismes de défense dont l'entrée en jeu est déterminée par les circonstances spécifiques dans lesquelles il se trouve. La mise en scène des injustices subies prend place dans de tels mécanismes. Et d'autre part, le danger que connaît le groupe social de s'enfermer dans une vue réductrice du délinquant qui consisterait à faire de lui l'homme dangereux ou l'homme coupable et d'éviter, dans le débat ainsi ouvert les responsabilités qui sont les siennes. C'est-à-dire, de disqualifier tout discours qui pourrait mettre cette responsabilité en cause ou, dirions-nous plus largement, de disqualifier tout système dans lequel pourrait prendre place un discours mettant cette responsabilité en cause. C'est dans ce cadre que M. Colin parle du rôle de médiateur que pourrait avoir le psychiatre, psychologue ou criminologue, et qui consisterait, face à chaque interlocuteur, à traduire le "point de vue" de l'autre et à éviter que l'on entre (ou que l'on se cantonne) dans une position de rupture. Une telle optique resitue cette "sensibilité anormale à l'injustice subie" dans un arrière fond plus large et plus

4.- E. DE GREEFF, *Introduction à la criminologie*, Paris, P.U.F., 1948, p. 258 et sv.

5.- M. COLIN, "Contrôle et autorité dans les institutions de traitement", *Bulletin du C.I.C.C.1.*, 1976, n.º 2, pp. 11-33.

satisfaisant que celui qui consisterait simplement à l'identifier comme "faillie" de personnalité.

1.c. Centration/décentration et invention éthique.

Lorsqu'on pose ainsi le problème en termes de médiation, on pourrait se référer à deux types d'analyses, d'ailleurs utilisées dans le cadre des résolutions de conflit. D'abord les analyses qu'a développée Piaget⁶ dans ses études portant sur l'évolution intellectuelle sous le terme de mécanisme de "centration" et dont W. Doise⁷, au cours des dernières années, a particulièrement bien souligné la dimension sociale. Ensuite, les commentaires faits par Habermas⁸ sur les conditions de parole requises pour qu'un consensus puisse naître entre deux interlocuteurs à propos de l'application d'une règle de droit qui les concerne. C'est-à-dire, un problème de justice vécue en rapport avec la position occupée par les intervenants dans ce cadre inter-relationnel et qui se traduit en termes de pouvoir et de liberté de parole liés à cette position.

Il nous paraît impossible de reprendre ces points d'une manière approfondie. Nous nous contenterons de faire deux remarques. Une première: si nous parlons de *centration*, nous pourrions dire que le double danger auquel M. Colin fait allusion est du même ordre que celui que l'on retrouve classiquement lorsque dans une situation donnée, chacun reste "centré" sur son point de vue et devient de ce fait totalement incapable d'intégrer dans son optique les éléments du point de vue adverse dont le bien fondé est néanmoins réel. Il est, par le fait même, incapable d'atteindre une perspective d'ensemble qui serait plus adéquate, plus correcte et plus juste. Piaget — et Doise — ont bien montré que l'on accepte plus facilement de passer d'un point de vue à l'autre — qui est son opposé — que d'admettre que les deux puissent être vrais à la fois et qu'à partir de ce constat, il importe d'agir en fonction d'une vue plus adéquate des choses. La difficulté consiste donc à établir de nouvelles connexions entre les éléments jugés opposés et constitutifs de la situation vécue par les deux sujets et dans lesquelles ils se trouvent ancrés. Il s'agit en d'autres termes, d'une véritable invention de l'intelligence, et dans ce cas, dirions-nous, une invention éthique.

A ce point de vue, — et nous nous reportons ici aux entretiens faits dans le passé avec les jeunes détenus dans le cadre de la Prison centrale de Louvain⁹ —, nous avons pu constater à l'époque que si dans un premier temps de l'entretien, la plupart des sujets mettaient violemment l'accent sur les injustices subies dans un passé présent ou passé et montraient de ce fait d'une manière très marquée un sentiment d'injustice subie, dans un deuxième temps, lorsque leurs dires avaient fait l'objet d'une écoute et d'une prise en compte, il leur devenait possible d'accepter le fait que par leur

6.- J. PIAGET, *Le jugement moral chez l'enfant*, Paris, Alcan, 1932.

7.- W. DOISE et G. MUGNY, *Le développement social de l'intelligence*, Paris, Interéditions, 1981.

8.- J. HABERMAS, *Morale et communication*, Paris, Cerf, 1986.

9.- C. DEBUYST, *Criminels et valeurs vécues*, op. cit., p. 328.

comportement, ils avaient eux-mêmes commis des torts graves à une victime connue ou inconnue. En d'autres termes, il n'était possible de faire accepter cette évidence qu'à partir du moment où ils avaient l'impression de ne pas être automatiquement mis en doute dans leurs affirmations, et qu'ils se sentaient perçus comme un interlocuteur c'est-à-dire comme quelqu'un dont la perspective propre n'était pas forcément disqualifiée par une autre que l'on pourrait considérer comme "officielle" et qui leur était imposée. Ceci ne constitue sans doute qu'une constatation limitée et non systématiquement établie. Nous pouvons néanmoins dire que nous touchons à un mécanisme du même ordre que ceux que décrivent Piaget et Doise lorsqu'ils parlent du phénomène de centration et de ce que certaines conditions sont nécessaires pour dépasser la difficulté qu'il y a entre interlocuteurs de tenir simultanément compte de deux points de vue différents mais vrais d'une certaine manière. Cette difficulté ne peut, semble-t-il, être dépassée que dans la mesure où joue un processus de reconnaissance réciproque. Il en résulte — et ceci paraît important — que définir la délinquance comme expression d'une relation conflictuelle répond précisément à cette réalité; qu'en plus, poser le problème en termes d'opposition de points de vue permet de voir le type de difficulté qui risque de surgir, et de voir de quelle manière, au delà du jeu des mécanismes de centration, une éventuelle solution pourrait être trouvée.

1.d. Conclusions.

Voilà ce qu'en fin de compte, nous pourrions entendre par "prendre une perspective phénoménologique": elle implique, pour nous, que le point de vue de l'interlocuteur puisse apparaître et se développer dans des conditions qui soient le plus proches possibles d'une certaine égalité de parole (v. Habermas), et en même temps, d'une absence de sous-entendus qui rendraient cette liberté de parole illusoire.

Ce discours prend place dans une situation donnée, il émane d'une personne qui a son histoire et ses caractéristiques propres, et il s'adresse à d'autres personnes dont le statut est également déterminé. Il est dès lors impossible d'ignorer l'existence d'arrière-fonds qui déterminent le ou les sens que prend ce discours. Mais cela n'empêche que la prise en compte de sujet suppose que l'on s'adresse à celui-ci comme interlocuteur dans un jeu social qui à la fois nous réfère au passé (le comportement délinquant ou problématique) et au présent (l'acte d'accusation qui lui est adressé).

A l'intérieur de ce jeu social devient essentiel un problème de définition: la délinquance définie comme transgression de la loi envisagée dans son seul aspect de dérogation et avec ce que la définition comporte d'à priori, nous paraît discutable alors que définir la délinquance comme relation conflictuelle nous semble mieux traduire la réalité et permet des solutions plus adéquates.

2. Perspective axée sur la notion de processus/perspective axée sur la notion de différences entre les sujets. Les enjeux en cause.

Si nous passons à ce deuxième point, nous dirons qu'en ce qui nous concerne, une perspective axée sur la notion de processus s'est imposée au cours de recherches

faites en collaboration avec le Centre de Neurologie¹⁰ ou le C.E.D.J.¹¹ dans le cadre de la délinquance juvénile et à partir d'une série d'études comparatives entre comportements "délinquants": comportements de fugue et comportements de vol, ou au niveau des comportements de vol, entre les différents types de comportements définis selon le sens qu'ils avaient dans la dynamique comportementale du sujet.

A travers ces études, dans lesquelles les différents sous-groupes avaient été rendus homogènes, ce qui nous avait paru marquant était d'abord la spécificité des types de processus susceptibles de jouer, selon qu'il s'agisse d'un comportement de fugue ou de vol, selon des nuances que ceux-ci pouvaient présenter au niveau des réalités psychologiques sous-jacentes (conflit intrapsychique ou interpsychique, etc.).

Cette constatation voulait donc dire que les comportements de transgression étaient susceptibles de s'inscrire dans des dynamiques différentes, qu'ils se référaient à des caractéristiques de personnalité différentes, et qu'il importait, pour un comportement déterminé, de voir la manière dont celui-ci prenait progressivement sens à l'intérieur d'une histoire constituée par un ensemble de situations et de choix auxquels le sujet se trouvait confronté et à travers lesquels il cherchait à la fois à s'affirmer, et d'autre part, à trouver un mode d'adaptation face aux exigences que le milieu ou que les différents milieux étaient susceptibles de lui poser. Des chercheurs comme Dickes et Hausman¹² ont considéré comme caractéristique d'une certaine orientation en criminologie clinique cette manière de mettre l'accent sur le processus et situent dans cette orientation, en plus des recherches que nous venons de citer, des auteurs, tant sociologues que psychologues, tels que Matza, Becker, De Greeff.

Par contre, ils opposent à un tel courant celui dans lequel d'ailleurs il se rangent et où l'accent est mis sur les différences entre sujets.

2.a. Pourquoi poser le problème en termes de processus plutôt qu'en termes de différences.

Voyons très sommairement les justifications que nous pourrions donner au fait que nous avons maintenu cette manière de poser le problème et cherchons à préciser cette opposition soulignée par Dickès et Hausman entre perspective axée sur la notion de processus et perspective axée sur la notion de différence entre sujets. Nous disons "sommairement" parce que, dans un deuxième temps, nous rencontrerons des objections qui nous permettront de préciser notre point de vue.

10.- Voir J. JOOS, SEPULCHRE et Ch. DEBUYST, "La fugue, les enfants et adolescents fugueurs". *Revue de droit pénal et de criminologie*, déc. 1965 ainsi que Ch. DEBUYST et J. JOOS, *Enfants et adolescents voleurs*, Bruxelles, Dessart - Mardaga, 1971.

11.- Voir les différentes recherches faites dans le cadre du Centre d'étude de la délinquance juvénile (1960-1965).

12.- P. DICKES et P. HAUSMAN, "Définir et mesurer la délinquance". *Bulletin de psychologie*, 1982-83, pp. 441-456. Il est évident que la notion de processus impliquerait une analyse plus détaillée. Voir à ce propos, B. GILLIS: *L'utilisation du concept de processus en sciences humaines et en criminologie clinique*, Mémoire, U.C.L., 1987-88.

Une première constatation nous réfère à une pratique utilisée par les chercheurs qui mettent l'accent sur les différences entre sujets: pour mesurer l'engagement dans la délinquance, qui leur paraît être la dimension essentielle: ils additionnent les comportements délinquants ou de dérogation perpétrés au cours de l'année ou des cinq dernières années et que dévoilent les questionnaires de délinquance révélée. Ils déterminent à partir de là l'engagement dans la délinquance de sorte que cette mesure apparaît en réalité comme une *construction* qui ne retient, de n'importe quel comportement délinquant que l'aspect négatif qu'il comporte, c'est-à-dire, celui d'être une transgression, ou une dérogation à la règle, et que, de ce fait, aucun autre sens n'est pris en compte, et que tout, en dehors de cela, se trouve gommé.

Ceci va à l'encontre des conclusions auxquelles nous étions arrivées dans les recherches ultérieures. Ainsi que nous l'avons déjà dit, cette manière de procéder fait perdre la spécificité du comportement que nous préférons appeler "problématique" que délinquant, qu'il s'agisse d'une fugue, d'un vol ou d'une inconduite scolaire. Ainsi que nous l'avons écrit ailleurs, on peut comprendre que ce caractère spécifique puisse disparaître lorsqu'on utilise des échantillons nombreux et hétérogènes. C'est d'ailleurs ce qui nous paraît justifier cette homogénéisation des groupes qui nous permet de ne pas voir "noyées" les caractéristiques particulières dans ce qu'on pourrait considérer comme "typique" de la délinquance. Cette spécificité dépend du contexte particulier dans lequel la dérogation se déroule, même si l'on peut abstraire de celle-ci la caractéristique "oppositionnelle" qui serait "typique". Mais selon ce qu'est le contexte, cette caractéristique peut tout aussi bien être positive que négative, et révéler autre chose qu'un engagement dans la délinquance.

Maintenant il est vrai que nous pourrions donner, en plus du sens général et abstrait, à la notion d'"engagement dans la délinquance" une signification plus spécifique, mais à condition de différencier des autres processus, celui qui nous réfère à une inter-relation conflictuelle (conflit inter-psychique) et est vécue subjectivement comme telle. Mais ce n'est là qu'un des sens qu'un comportement délinquant (ou problématique) peut prendre, même si un tel sens est toujours susceptible d'apparaître du fait qu'un comportement de dérogation, quel qu'il soit, suscite assez naturellement une réaction hostile du milieu. Mais dans ces autres comportements, un tel engagement vécu n'est pas central.

Deuxième constatation: comment pourrions nous décrire, d'une manière processuelle, cette inter-relation conflictuelle qui caractérise effectivement cet engagement dans la délinquance? Si nous nous limitons au processus prenant place dans une situation conflictuelle et qui conduit progressivement vers une "style de vie" délinquant, ce qui paraît significatif de sa dynamique propre est la longue période d'ambivalence qui la caractérise, c'est-à-dire la période au cours de laquelle le sujet vit cet engagement probable comme dangereux, susceptible d'être catastrophique, mais en même temps, dans la situation qu'il connaît, comme nécessaire et comme fatal s'il ne veut pas abdiquer une certaine manière de vivre, de se réaliser ou de s'affirmer. L'issue malheureuse de cette évolution est le dépassement de l'ambivalence, ou le durcissement face à ce que celle-ci représente. Cette issue peut se traduire effectivement dans un certain nombre d'attitudes ou de caractéristiques de personnalité. mais elle résulte d'une dynamique complexe au cours de laquelle

ce qu'il aurait fallu faire ou ce qu'il aurait encore été possible de faire pour maintenir le lien s'estompe et s'efface devant une rupture dans laquelle un grand nombre d'acteurs jouent ou ont joué un rôle. On comprendra dès lors, que la perspective phénoménologique que nous avons décrite ne vise pas simplement à découvrir une "manière de voir" propre qui se serait progressivement constituée et dont il s'agirait de faire le relevé. Elle vise à atteindre un discours à travers les durcissements en train de se faire ou déjà en place, dans un cadre interrelationnel et sociétal donné et à partir de justifications qui s'organisent. C'est-à-dire que le passage à l'acte, s'il est une "histoire", n'est néanmoins qu'un moment d'une histoire plus large au cours de laquelle il y eut, entr'autres choses, perception d'injustices, de rejets, de limitations, le comportement délinquant apparaissant comme soutenu par une logique dont il est trop commode de dire qu'elle ne constitue qu'une logique défaillante. Il ne s'agit donc pas, en d'autres termes, d'isoler l'acte comme une séquence que l'on prend en dehors de son contexte et d'en faire un objet de jugement. Il s'agirait plutôt de prendre une autre perspective et de mettre l'accent sur le caractère sociopathique du lien dans lequel l'acte prend place et dont il est un moment (et ici, nous retrouvons encore l'optique développée par M. Colin¹³).

Troisième raison qui nous amène à privilégier la notion de processus: celle-ci nous réfère à l'individu normal, c'est-à-dire un individu qui peut fort bien présenter des différences par rapport aux autres, (comme il existe normalement des différences individuelles), mais dont les éventuels comportements de transgression ne sont pas nécessairement en rapport avec ces différences, mais bien avec des mécanismes susceptibles de se manifester chez n'importe qui se trouvant dans une situation donnée. Ce qui ne veut pas dire qu'il y aurait un déterminisme situationnel qui, en quelque sorte, s'imposerait. Un trop grand nombre de variables joue pour rendre pratiquement impossible le relevé des relations de cause à effet ou, surtout, le jeu selon lequel ces mécanismes prennent place dans un ensemble de projets et de liens qui non seulement existent, mais que le sujet cherche à réaliser ou à maintenir à travers les tensions susceptibles de naître.

Si nous prenons l'exemple le plus simple, la relation frustration-angoisse-agression introduit par Dollard et revue par Berkowitz¹⁴, ce qui paraît intéressant, au niveau de l'analyse, est l'importance du jeu de la variable intermédiaire (angoisse) sur le type de réaction manifestée. On sait qu'il n'y aura pas d'agression (parce que d'ailleurs pas d'angoisse) si la frustration est acceptée du fait qu'elle prend sens dans une relation affectivement et socialement valorisée, ou encore (parce que l'angoisse devient peur), lorsqu'elle se déroule dans une situation face à laquelle le sujet se perçoit comme impuissant. C'est-à-dire que jouent à la fois l'événement de départ (la frustration), l'interprétation qui en est faite au moment où cet événement se déroule et les éléments susceptibles de jouer un rôle dans l'interprétation donnée et qui constituent également des réalités.

Parmi ces éléments, nous aurons entre autres le cadre inter-relationnel que le sujet a connu au cours de son histoire ainsi que celui qu'il vit dans le présent, comme

13.- M. COLIN, *Etudes de criminologie clinique*, Paris, Masson, 1978.

14.- L. BERKOWITZ, *Aggression: a social psychological analysis*, New-York, Mc Graw Hill, 1962.

aussi la situation de pouvoir ou de non pouvoir qui est la sienne, la position qu'il occupe dans le cadre sociétal et qui marque forcément son expérience propre. Egalement certaines caractéristiques de personnalité. L'ensemble de ces éléments doit donc être pris en compte pour comprendre la manière dont le sujet réagit.

Ce que nous venons de rappeler ne constitue qu'une analyse élémentaire. Pour montrer plus précisément l'impact situationnel (au sens où nous l'entendons), nous pourrions encore reprendre le processus d'insensibilisation (que décrit De Greeff¹⁵), qui joue lorsque le milieu est vécu comme menaçant et hostile ou lorsque le sujet se trouve dans une situation stressante. Les exemples les plus évidents sont ceux que connaissent certains dans un état de guerre civile ou de guerre larvée (que ce soient les policiers, les militaires ou les rebelles) et qui vivent en permanence en état d'alerte. Dans une telle situation, ils risquent de ne plus voir certaines catégories de personnes (les opposants) que comme des "virtualités" d'agression et de mort, et par le fait même comme des entités dont il importe de se rendre maître et de détruire. On peut comprendre que lorsque de pareilles interprétations s'imposent, ces sujets accepteront et trouveront normal de commettre des actes qu'antérieurement il leur aurait été impossible d'admettre.

Ce qui vaut pour les hommes placés dans une situation que tout le monde reconnaît, vaut de la même manière pour des délinquants ou des groupes de délinquants pris dans un engrenage conflictuel où ils se trouvent opposés à la police ou à d'autres groupes de délinquants. Ce qui paraît être une explication compréhensible d'un côté n'a aucune raison de ne pas l'être également de l'autre. On aura remarqué qu'à diverses reprises, nous avons fait appel à la notion de *situation*. Il faut admettre, à moins de vouloir nous faire un mauvais procès, que lorsque nous utilisons ce terme, nous lui donnons un sens particulier. Il ne s'agit pas simplement de faire référence à des *circonstances* qui, par exemple, seraient susceptibles de faciliter la commission d'une infraction. Il s'agit, au sens propre, d'une forme d'inter-relations sociales favorisant des mécanismes d'adaptation utiles, à un certain niveau, mais qui affecte le mode de représentation qu'a le sujet et qui l'amène à des comportements destructeurs qui d'ailleurs ne sont pas nécessairement définis comme "transgressions" à la loi, mais peuvent fort bien apparaître comme des supports de la loi.

Ces descriptions sont simples dans leur aspect forcément limité. Elles nous montrent néanmoins que de tels mécanismes ont un aspect adaptatif en ce sens qu'ils restent dominés par un impératif de survie, et que dès lors la notion d'adaptation est une notion relative et forcément ambiguë. Pour qu'au delà de ce type d'adaptation, une règle prenne sens, il faut qu'une distance puisse être prise par le sujet à la fois par rapport au moi, par rapport au groupe et par rapport à la situation. Dans la réalité et face à une situation donnée, cette prise de distance se réalise généralement à travers une stratégie de sauvegarde dans laquelle il est simultanément tenu compte, mais dans des proportions variables, de la règle, du moi et du groupe. Mettre l'accent sur la notion de processus, c'est situer l'analyse à un tel niveau.

15.- E, DE GREEFF, *Introduction à la criminologie*, Paris, P.U.F., 1948.

2.b. Objections que l'on peut faire.

On peut en premier lieu nous objecter que la distinction établie entre processus et caractéristiques de personnalité est artificielle, et qu'il existe un passage obligé de l'un à l'autre qui doit être pris en compte. Effectivement, nous n'avons pas la naïveté de croire qu'entre les deux, il n'existerait aucun lien. Comme nous l'avons vu, des caractéristiques de personnalité peuvent fort bien être l'aboutissement d'un processus vécu; tout comme en sens inverse, certaines caractéristiques préalables peuvent amener un sujet à s'engager dans des situations dont découlera un enchaînement de difficultés susceptibles d'intervenir dans l'orientation suivie.

Ceci étant entendu, il n'en reste pas moins vrai que dans le cadre d'une étude compréhensive de la délinquance, prendre comme point de départ la notion de processus ou celle de différences existantes entre des traits de personnalité modifie la perspective dans laquelle s'engage le chercheur (comme d'ailleurs le praticien) et l'amène à adopter un certain nombre d'implicites ou de sous-entendus dont l'importance se traduira au niveau des définitions ainsi que des méthodes utilisées.

Dans leur article intitulé *The end of the young gang. Fad or fact?* H. Bookin-Weiner et R. Horowitz¹⁶ posent clairement cette question. Selon l'optique de départ, une certaine logique se met en place à l'intérieur de laquelle découle une manière de définir l'homme, une conception de la socialisation et par le fait même de l'infraction et de la notion de règle, etc... On pourrait sans doute parler à ce propos du jeu de l'idéologie et les auteurs américains le font. Mais encore faut-il s'entendre sur ce terme¹⁷. On peut en effet le prendre dans deux sens: une première définition est à sens péjoratif: l'idéologie, c'est l'idée fautive ou même, d'une façon plus directe, l'utilisation de la science pour faire valoir un point de vue ou pour maintenir une domination ou une suprématie de son point de vue au détriment de ce que nous pourrions appeler la réalité objective qui n'est pas reconnue et qui est même utilisée. A propos de la question qui nous préoccupe, il ne paraît pas justifié d'utiliser le terme dans cette signification. Nous pourrions par contre le faire dans le sens général ou neutre que lui donne K. Mannheim et que nous trouvons explicité dans un texte de H. Dumont¹⁸.

"Il n'existe pas de connaissance directe de quoique ce soit. Toutes les formes de conscience sont semblables en ce sens qu'aucune n'opère sans une grille à travers laquelle nous prenons connaissance du donné et en même temps laissons de côté une partie de ce donné". En d'autres termes, la caractéristique centrale de la notion d'idéologie entendue de cette manière est qu'elle nous réfère à "la transformation de l'appareil catégoriel de la pensée en fonction d'une perspective particulière" et qu'il s'agit là en somme "de la relativité d'Einstein appliquée au domaine de la pensée..."¹⁹.

16.- H. BOOKIN-WEINER et R. HOROWITZ, "The end of the youth gang. Fad or Fact?" *Criminology*, May 1983, pp. 17-41.

17.- J. GABEL, verbo "idéologie", in *Encyclopedia Universalis*, Paris, Vol. 8, 1971, pp. 718-721.

18.- L. DUMONT, *Homo aequalis*, Paris, Gallimard, 1977, p. 26.

19.- J. GABEL, verbo "idéologie", *op. cit.*

Dans ce sens, il n'est pas étonnant que, dans la ligne de ce que disent Bookin-Weiner et Horowitz, prendre comme point de départ la notion de "différence entre individus" ou celle de "processus" représente une manière d'adopter une grille de lecture déterminée qui forcément recouvre un certain nombre de sous-entendus plus ou moins nettement articulés et qui opèrent, à propos des données, une mise sur le côté de certains aspects. Dans ce sens, l'une et l'autre de ces démarches sont perfectibles, mais le fait est que nous pouvons être plus ou moins sensibles à ces "mises de côté" et que c'est à ce propos que le choix s'opèrent.

Ainsi, nous avons vu que dans une perspective axée sur les différences entre sujets, la notion d'"engagement dans la délinquance" qui apparaît comme une notion centrale ne retient de tout comportement dérogatoire que l'aspect négatif que ce comportement présente et qu'elle aboutit à gommer tout le reste. Nous pourrions dire de même que mettre l'accent sur la notion de "personnalité criminelle", c'est mettre entre parenthèses dans la réalité la perspective historique et inter-relationnelle qui caractérise ce processus, tout comme la situation de départ intervenant dans sa mise en route et qui peut poser un problème qu'il paraît essentiel de prendre en compte.

Il faut bien sûr reconnaître que mettre l'accent sur la notion de processus c'est également mettre entre parenthèses ou au second plan d'autres données ou d'autres manières de voir. Mais il nous semble qu'à travers la notion de processus et ce que nous y avons impliqué, il nous est plus facile d'atteindre les caractéristiques de personnalité telles qu'elles nous apparaissent et de leur redonner leur place réelle²⁰. Cela dit, rien n'empêche que les oppositions que nous venons de souligner ne soient susceptibles d'être dépassées; elles pourraient l'être si dans chacune des deux orientations, une prise en compte des éléments soulignés par l'autre pouvait se faire au delà des mots²¹.

Deuxième objection: lorsqu'on envisage cet enchaînement processus/situation/personnalité, une question qui reste posée est la différence que l'on établit (et qui d'ailleurs a été introduite par De Greeff²²) entre milieu inéluctable et milieu choisi. Elle repose sur le fait que tantôt le milieu est un milieu qui s'impose au sujet (p. ex. le milieu familial); tantôt, il représente un choix fait par le sujet qui y trouve l'expression de ses désirs explicités, à demi avoués ou subconscients. Dans le cadre de la délinquance juvénile, l'importance de pairs délinquants sur lesquels insistent la plupart des auteurs²³, pourrait ainsi être considérée comme le résultat d'un choix opéré par une personnalité délinquante ou tentée de s'orienter vers la délinquance et qui constituerait un "milieu choisi" correspondant à cette orientation délinquante.

20.- Voir Ch. DEBUYST, "Délinquance juvénile. Perspectives psychologiques". *Document de travail*. Département de criminologie et de droit pénal, U.C.L., 1987, 25 pp.

21.- Voir la fin de l'article de P. Dicks et P. Hausman, "Régulation sociale du comportement délinquant. Théorie et recherche". *Arch. Belges de Med. soc., Hyg., Med. du Trav. et Med. leg.*, 1987, 44, pp. 203-238.

22.- E. DE GREEFF, *op. cit.* ainsi que M. BORN, *Jeunes déviants ou délinquants juvéniles?*, Bruxelles, Mardaga, 1983.

23.- Voir entre autres M. BORN, *op. cit.*

Il en résulterait que l'impact de la situation sur l'évolution serait en fait déterminé par le sujet lui-même. Nous en revenons, pourrait-on dire, à l'accent mis sur les caractéristiques de personnalité en tant que "génératrices" de situations.

En réponse à cette objection dont nous reconnaissons d'ailleurs le bien fondé, nous dirons qu'il importe de reconnaître que le caractère "inéluçtable" comme le caractère "choisi" ne sont que relatifs. Relatif en fonction de ce qu'est l'horizon social que connaît le sujet dans le milieu qui est le sien ou dans le milieu qui lui est imposé; relatif ensuite, et plus subtilement, en raison du fait que la contrainte peut en fait être vécue comme adhésion ou comme contrainte d'une part et que d'autre part, une adhésion voulue et acceptée peut devenir contrainte. Par exemple, un engagement dans un groupe porte le risque de devenir un engrenage dont il est non seulement difficile de sortir, mais qui amène le sujet à commettre des actes qu'il n'aurait jamais commis si cet engrenage et le mécanismes psychologiques qu'il entraîne, ne s'étaient imposés de manière quasi inéluçtable. Au niveau d'un regard clinique, le problème est donc plus complexe.

Si, par exemple, nous reprenons l'ouvrage de C. Shaw²⁴ (qui reste exemplaire) sur la biographie d'un jeune délinquant, on peut constater que l'adhésion du jeune au groupe de rues est en quelque sorte inscrit dans l'horizon social du quartier et qu'il y trouvait une manière "naturelle" de résoudre des problèmes de vie. Le rapport existant entre cadre de référence, jugements que l'on pose, goût, gratifications que l'on vit, et d'autre part classe sociale et position que l'on occupe à l'intérieur du cadre sociétal, a été suffisamment décrit par P. Bourdieu pour qui nous y insistions²⁵. Maintenant, ces faits n'empêchent pas (et nous le voyons dans l'exemple décrit par Shaw) qu'en arrière fond à des situations de ce genre, existe pour le sujet la possibilité d'être pris dans un engrenage qu'il peut fort bien vivre comme "catastrophique". Pourquoi s'y laisse-t-il prendre? Par ce que certains auteurs ont appelé une pulsion de mort? Ou ce que Genêt appelle une dimension "héroïque"²⁶ et que d'autres appelleront mythique?

Nous nous contenterons de dire que ces notions de milieu choisi/milieu inéluçtable, pour intéressantes qu'elles soient, ne peuvent être utilisées comme catégories générales à travers lesquelles la "personnalité criminelle" s'exprimerait. Nous devons poser le problème en termes qui nous réfèrent à des processus effectivement vécus. Ceux-ci me paraissent infiniment plus complexes et ce me paraît capital pour le clinicien.

Dernière objection, finalement, qui n'en est pas réellement une, mais qui nous permet de faire une mise au point: lorsqu'on se situe au niveau du processus, une opposition entre une criminologie du passage à l'acte et une criminologie de la réaction sociale paraît discutable. Sans doute, des auteurs comme Dickès et

24.- C. SHAW, *The natural history of a delinquent career*, Chicago, University of Chicago Press, 1931.

25.- Voir entre autres P. BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979.

26.- J. GENET, "L'enfant criminel", in *Oeuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1979, 377-393.

Hausman²⁷, ainsi d'ailleurs A.M. Favard²⁸ cherchent à distinguer clairement processus qui précède le passage à l'acte et processus qui suit la réaction sociale et considèrent qu'il s'agit là d'une distinction qui, méthodologiquement, est importante. Effectivement, du seul point de vue psychologique, le moment où le sujet est identifié comme délinquant et où une mesure est prise à son égard est déterminant à une série de niveaux, entr'autres celui qu'a décrit Lemert lorsqu'il oppose déviance primaire et déviance secondaire. Mais s'il est vrai que nous touchons là des processus spécifiques qu'il importe de lier à la réaction sociale formelle, cela ne veut pas dire que cette réaction sociale n'ait pas joué *avant* ce moment d'une autre manière et n'ait pas été un élément important dans l'évolution du processus vécu.

Prenons un exemple: un enfant vole un objet, revient chez lui et se heurte aux questions de ses parents sur la provenance de cet objet. Il invente une réponse et parvient en mentant à sortir de cette situation difficile. Que représente un contact de ce genre si ce n'est déjà une confrontation à la réaction sociale dont les parents sont en quelque sorte les représentants? Que le mensonge fait pour s'en sortir suscite chez l'enfant une certaine gêne, c'est la preuve de ce qu'il existe une ambivalence et montre qu'il se dissocie dans une certaine mesure du vol commis. Si au contraire, ses relations avec ses parents sont mauvaises ou indifférentes et qu'il se trouve de bonnes raisons pour faire ce qu'il a fait, l'acte est nettement plus assumé comme sien et l'orientation prise est dans une certaine mesure confirmée.

On pourrait dire que cette manière de vivre la réaction sociale et d'y réagir est plus importante que l'acte lui-même dans l'évolution qui s'amorce. En plus, elle nous réfère à une histoire dans laquelle elle prend place et prend sens.

Autre exemple d'un autre ordre: on peut imaginer un jeune maghrébin ou encore un jeune sous-prolétaire qui, lorsqu'il se trouve avec d'autres jeunes et qui, lorsque passe une patrouille de police fait systématiquement l'objet d'une vérification d'identité alors que les autres non maghrébins ou non sous-prolétaires ne sont pas la cible d'une telle attention. Une expérience de cet ordre peut devenir déterminante dans ses rapports avec la police et, par ricochet, dans la manière dont il vit un certain nombre de règles dont la police est le support. On peut dire qu'avant ou en dehors de toute infraction, cette attitude de la police est l'expression de la "réaction sociale" officielle et détermine un ensemble de représentations qui la concernent et qui est susceptible de prendre place dans un système d'opposition susceptible de se constituer et de se justifier.

Dans le cadre d'un examen psychologique, de telles constatations ne sont pas rares. Il serait trop simple de les considérer comme des élaborations faites par le jeune après coup. Celles-ci font indissolublement partie de la manière dont s'est progressivement constituée l'image de la vie quotidienne et des acteurs qui y jouent un rôle.

27.- P. DICKES et J. HAUSMAN, *op. cit.*

28.- A.M. FAVARD, "Opérationnalisation et validation du modèle clinique", *Sauvegarde de l'enfance en Pays Basque*, 1984.

On pourrait dès lors difficilement dire qu'il existe une scission nette entre ce qu'on a appelé processus lié au passage à l'acte et processus lié à la réaction sociale, même si ce dernier présente un caractère spécifique lorsqu'il s'agit de réaction sociale formelle. La loi, ou la règle, est toujours présente quelque part, avant que son représentant officiel n'intervienne pour identifier le sujet comme délinquant. En d'autres termes, la loi n'est pas seulement une règle à intérioriser. Elle est également une règle à laquelle le sujet se confronte, ou encore, une règle qu'il cherche à utiliser. Et ceci de nouveau nous paraît être indissociable de l'histoire vécue.

2.c. Conclusions.

Nous n'allons pas tirer de longues conclusions. D'autres éléments seraient encore à introduire dans le débat: d'une manière plus précise, la position qu'occupe le sujet dans le cadre sociétal et qui constituerait, me semble-t-il, dans une perspective psychologique, le troisième élément qu'il importerait de mettre en relation avec les notions de processus et de personnalité.

Ici encore, nous retombons sur la notion d'acteur social dans la mesure où elle nous permet de mettre l'accent sur la délinquance comme forme de solution prenant place dans une histoire liée à cette position que le sujet occupe et dans laquelle les variables intervenantes comme d'ailleurs les processus en cause, son nombreux. C'est la raison pour laquelle, dans l'orientation clinique que nous présentons, la perspective prise vise plus à complexifier la problématique qu'à la simplifier. Nous l'avons vu pour l'oppositon milieu inéluctable/milieu choisi. Cette complexification vise essentiellement à restituer à une situation ou a un comportement donnés leur pluralité de sens.

INSTITUTO VASCO DE CRIMINOLOGIA

SAN SEBASTIAN